

Première journée
1^{ère} observation de M.



le 15.11.2026

Jean-Thierry DAUMON
Commissaire Enquêteur

1. La sortie prévue entre le 23 et le 25 va être aménagée en sens unique :

- Quelle en sera son statut - qui pourra y circuler (véhicule, piétons, cyclistes) ?
- Sur 4 mètres de largeur la vitesse devra y être limitée, en une plus si l'espace est partagé.
- En ce qui concerne l'éclairage public, est-il envisageable de prévoir un système à hauteur réduite, type passages d'éclairage ? plutôt que de mâts ?

2. Il n'existe pas de projet de clôture sur mon terrain le long de la future voie, initialement prévue pour se desservir par un seul terrain. Quels sont les aménagements prévus pour en délimiter l'emprise. Est-il envisageable la réalisation d'une fondation de mur et de clôture à titre gratuit en compensation des futurs désagréments liés au trafic qui sera géré par la

Jean-Thierry DAUMON
Commissaire Enquêteur

2^e feuille



satis de véhicules de futurs locataires, propriétaires ?

3. Pendant les travaux de voirie et de construction de # bâtiments
peut-on envisager la limitation de circulations de véhicules
de entreprises sur cette voie à sens unique ?

Jean-Thierry DARMONT
Commissaire enquêteur